LE REVEIL MUTUALISTE

Assemblée générale de la Mutuelle de la Police Lilloise

La Société de Secours Mutuels de la Police de Lille et de la banlieue a tenu son assemblée générale le 21 décembre.

Le président, M. MARGUERIT ouvre la séance à 19 heures. Dans une allocution des plus documentées il expose les événements survenus en 1927. Il parle longuement de la Trésorerie et met aux voix la motion suivante :

Modification aux Statuts. — Article 5, paragraphe 4 : Au lieu de : « Les membres actifs paient la cotisation unique pour toute la famille par mois échus ».

Mettre : « Les membres actifs paient la cotisation unique pour toute la famille par trimestre et d'avance, le règlement s'en faisant dans les quinze premiers jours du dit trimestre. »

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

Situation financière. — Après un exposé clair et précis de la gestion du Trésorier, il a été demandé à tous les sociétaires d'amener à la Société, chacun deux membres honoraires. Ce n'est qu'à cette condition que le taux minime de la cotisation pourra être maintenu.

Assurances sociales. — M. Victor DEGOUY, membre du Conseil d'Administration et Vice-Président de l'Union Départementale, fait une causerie très intéressante sur les Assurances Sociales et sur la Mutualité. Il nous tiendra au courant du vote prochain de cette loi qui est appelée à avoir un grand retentissement dans les Sociétés de Secours Mutuels.

Pour terminer, M. CELIGNART, membre du Conseil d'Administration, fait un appel chaleureux à tous les assistants et promet l'appui de tous ses amis pour rendre plus prospère encore l'œuvre de la Société de Secours Mutuels de la Police.

Le tirage au sort d'une superbe tombola comportant de nombreux lots termina en gaîté et cordialité cette réunion amicale.

Union Mutualiste des cantons de Roubaix

On nous prie d'insérer :

Les sociétés de secours mutuels de Roubaix sont appelées à désigner leur représentant à l'Office public municipal d'Habitations à bon marché, le mandat de M. Alphonse Delescluse expirant le 31 décembre 1927.

M. Delescluse ayant toujours rempli ses fonctions avec le désintéressement qu'on lui connaît et acceptant à nouveau de représenter la Mutualité, le Conseil d'Administration de l'Union Mutualiste des cantons de Roubaix recommande à tous les délégués mutualistes désignés pour prendre part au vote qui aura lieu le jeudi 29 décembre, de 10 h. à midi, salle des Adjudications, de lui renouveler la confiance qu'ils ont eue en lui, en le désignant à ce poste. »

Le 25e Anniversaire de la Mutuelle des Cochers, Chauffeurs

La Société de secours mutuels des Cochers chauffeurs et gens de maison de Lille célébrera le 25e anniversaire de sa fondation le dimanche 22 janvier prochain, sous la présidence de M. Hector Franchomme.

Cette fête mutualiste aura un caractère intime et familial. Le programme en a été établi pour l'entourer d'une vivifiante atmosphère de cordialité et de fraternelles sympathies.

Dans la matinée, à 10 heures, une délégation ira déposer une gerbe de fleurs sur la tombe du président défunt.

Vers midi, un vin d'honneur sera offert aux membres de la Société et aux invités, au siège de la Mutuelle, 104, rue Jacquemars-Giélée.

A 14 heures, un banquet par souscription sera servi dans la grande salle du Ramponeau, à l'Esplanade et suivi d'un bal offert aux familles des sociétaires.

Le dernier délai pour l'inscription au banquet est fixé au 10 janvier.

Nous sommes persuadé que l'actif et dévoué président de cette Mutuelle, M. Jules Bosman ne négligera rien pour assurer à la fête anniversaire un brillant éclat.

Questions et réponses

MODIFICATIONS A DES STATUTS

Par question écrite, un député demandait dernièrement au Ministre du travail si une Société de Secours mutuels peut utilement présenter à l'approbation ministérielle une modification à ses statuts qui aurait pour but d'allouer des indemnités pour chaque accouchement de l'épouse du membre participant, étant donné que cette société dit qu'elle a pour but de venir en aide aux membres participants atteints de maladie ou victimes de blessures.

Réponse. — La société de Secours mutuels visée bien que n'accordant des secours qu'à ses membres malades ou blessés, peut valablement présenter à l'approbation ministérielle des modifications statutaires prévoyant l'allocation d'indemnités pour chaque accouchement de l'épouse d'un membre participant. La Société dont il s'agit devra viser dans la demande d'approbation qu'elle aura à former à cet effet, l'adjonction de ce nouveau service aux buts qu'elle poursuit déjà et spécifier les obligations et les avantages qu'il comportera pour les membres participants.

A PROPOS DE RETRAITES

Un député vient de poser à M. le Ministre du travail les questions suivantes : 1° Si les travailleurs, âgés de plus de soixante ans et de moins de soixante-dix ans, ont moyen de bénéficier des retraites ouvrières et paysannes, s'ils ont négligé de s'inscrire avant d'avoir atteint la cinquantaine ; 2° à défaut et ne pouvant bénéficier de la loi de 1905 sur l'assistance aux vieillards, quels secours ils peuvent attendre de la collectivité, lorsqu'ils sont dans l'impossibilité de subvenir à leur existence ; 3° Si l'administration a le droit de refuser à un assuré facultatif, âgé de cinquante-neuf ans, de se faire inscrire dans la catégorie des assurés obligatoires, s'il exprime d'un certificat de travail.

Réponse. — 1° Les salariés ayant dépassé leur soixantième année, âge normal de la retraite, ne peuvent être inscrits sur les listes d'assurés de la loi des retraites ouvrières et paysannes ; 2° s'ils ne peuvent bénéficier de la loi du 14 juillet 1905 à titre d'infirme ou d'incurable, ils n'ont aucun secours à attendre de la collectivité et peuvent seulement recourir aux bureaux de bienfaisance ; 3° toute modification dans la situation des assurés, comme dans l'espèce, le transfert de la liste des assurés facultatifs sur celle des assurés obligatoires, survenant au cours d'une année, n'a d'effet qu'à partir de l'anniversaire suivant. D'autre part, les droits des assurés étant définitivement fixés à soixante ans, l'assuré âgé de cinquante-neuf ans ne peut obtenir une modification quelconque de sa qualité qui ne pourrait avoir d'effet.

MACHINE A ECRIRE N°11
UNDERWOOD
NOUVEAU MODELE
Bon pour catalogue Spécial à adresser sous enveloppe ouverte affranchie à 0,15 à
J. UNDERWOOD & Cie
33, Boulevard Carnot, LILLE

Piscine flottante de luxe

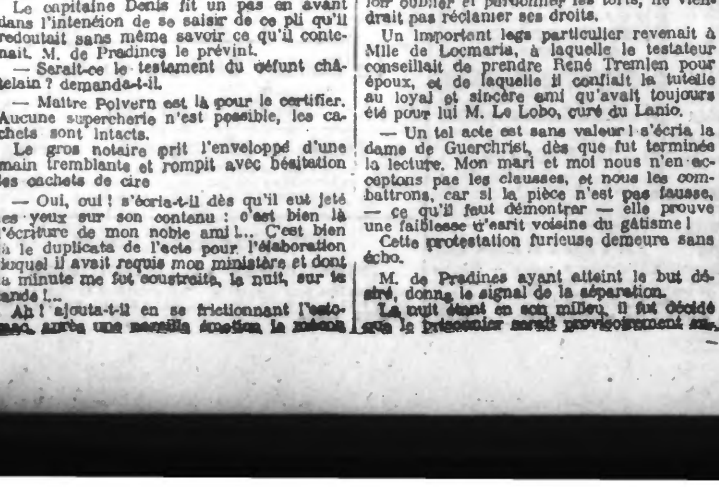

Qui croirait, en voyant cette piscine de luxe, qu'elle n'est autre que celle d'un grand transatlantique moderne ?

Pour vos imprimés, adressez-vous à l'Imprimerie Commerciale "La Presse Populaire" 186 Rue de Paris, LILLE

NOS CONTES

LE JOYAU

Mon vieil ami, le docteur Delrue, médecin en chef de l'hôpital Saint-André, posa doucement sur la soucoupe sa tasse de café et nous dit avec simplicité, mais aussi avec cette gravité méditative qui le caractérisait et donnait à toutes ses paroles un accent de vérité :

— Mes chers confrères ne tombons pas dans ce vilain et quelque peu ridicule travers de nier ce que nous ne pouvons encore expliquer. Les circonstances ne m'ont pas permis de me consacrer comme je l'eusse désiré aux études psychiques. Je sais que s'il est question de sorcellerie de magie noire, de somnambulisme, de spiritisme, d'influence magnétique, en un mot, d'occultisme, nombreuses sont les personnes et non les moins développées intellectuellement, estimant qu'il est de bon ton de sourire, marquant ainsi ce qu'elles croient être une supériorité. Je sais aussi que l'occultisme offrit souvent un vaste champ aux charlatans exploitant fructueusement l'humaine crédulité. Eh ! bien là aussi je pense que les extrêmes se touchent et qu'il n'est pas moins dangereux de tout admettre sans preuves que de tout nier sans réserves. Le mystère d'aujourd'hui sera peut-être la révélation de demain. Si nous songeons à toutes les découvertes qui furent d'abord reçues par des sarcasmes, nous devons être prudents dans nos jugements. Je n'affirme rien, je ne contestе rien « à priori », j'observe, je constate et je cherche. Voilà ce qui devrait être la règle de tout homme sensé. Certes, la science a fait d'immenses progrès et pourtant il est toujours deux points d'interrogation auxquels avec la certitude expérimentale, nul savant ne peut encore répondre : Qu'est-ce que la vie ? Qu'est-ce que la mort ? Ce que nous appelons la mort, n'est-ce pas le passage à une vie postérieure sous forme nouvelle ? On a énormément épilogué au sujet de cette hypothèse : l'immortalité de l'âme. Faisons abstraction du côté religieux dont le sens dogmatique n'a rien de commun avec la science. Il nous faut cependant reconnaître que la question reste entière sans solution. Un seul fait est indiscutable : Avec la mort, notre enveloppe matérielle et notre individualité propre n'ont plus rien pour nous de sensible. Mais si ce qui n'était que poussière redevient poussière ainsi que nous le rappelle le verbe : « Memento homo, quia pulvis es et in pulverem revertéris » nous restons en ce qui concerne l'esprit en présence de deux hypothèses : absorption dans ce grand tout qu'est le néant ou survie. Si même, cette seconde hypothèse était nettement démontrée, s'il était prouvé expérimentalement qu'elle soit une réalité, encore conviendrait-il de rechercher par quelle transformation et sous quelles conditions s'opère cette survie ou plutôt cette nouvelle existence de notre esprit. Mais ici nous nous enfonçons dans les plus épaisses ténèbres de l'inconnu et nous trébuchons à chaque pas en tâtonnant. Je pose donc le problème sans avoir la folle prétention de le résoudre. Pourtant, mes chers confrères un souvenir ne me permet pas de croire à la mort, du moins telle que nous le concevons.

— Oh ! mon cher Delrue, m'écrial-je, vous allez nous conter cela !...

— Ce n'est sans doute pas très intéressant...

— Pardon ! abjecta notre confrère Landon, c'est à nous d'en décider lorsque nous vous aurons entendu.

Mon vieil ami but lentement ce qui restait de café au fond de sa tasse, alluma une cigarette et se renversant dans son fauteuil, il narra ce qui suit :

— J'avais seize ans. Nous habitions Saint-Mandé près de Paris. On reçut un télégramme. Ma grand'mère maternelle était à tout extrémité. Il fut convenu immédiatement que ma mère partirait et que je l'accompagnerais. Mon père garderait mes frères et ma sœur dont j'étais l'aîné. Mes grands-parents habitaient la capitale ; ils étaient concierges rue Clignancourt. Lorsque nous arrivâmes dans la soirée, ma mère et moi, nous apprîmes la triste nouvelle pressentie : Grand'mère était morte.

« Je la vois encore, étendue sur le lit, les mains croisées sur la poitrine près d'un crucifix, les paupières closes. Les clerges plaquaient sur les choses des lueurs sépulcrales. Je n'avais encore jamais vu de défunt. Cela me fit une profonde impression. J'aurais voulu pleurer. Je ne le pouvais pas et cela me faisait mal. Grand'père donnait à voix basse des détails sur les derniers moments. Elle avait lutté. Elle ne voulait pas mourir. Jusqu'à son dernier souffle, elle n'avait cessé de fixer la cheminée, sur laquelle, sous le globe, de verre recouvrant la petite pendule, était placé ce joyau auquel elle semblait avoir toujours tenu plus qu'à tout au monde. Mais elle n'avait pas prononcé un mot à ce sujet.

» J'étais alors près de la cheminée et je regardais le joyau. C'était un portrait sur émail serti de diamants, une miniature, montée sous forme de broche. Cela représentait une tête d'enfant de deux ou trois ans. Une fillette aux blonds cheveux bouclés et aux yeux bleus. Je connaissais vaguement le drame pour avoir saisi souvent au vol quelques réflexions échangées à ce sujet entre mon père et ma mère. Mon grand-père avait tenu jadis un commerce important, mais il avait fait faillite et ce fut la débâcle dont jamais plus il ne put se relever, tombant de degré en degré jusqu'à échouer dans une loge de concierge. Au temps de sa prospérité, il avait connu une petite ouvrière qu'il aimait passionnément et qu'il épousa quoique n'ignorant pas sa faute. Cette jeune fille, en effet, avait été séduite par le fils d'un riche banquier qui mourut après l'avoir abandonnée. Une enfant était née de leurs amours. Sans doute, s'il eût vécu, le jeune homme aurait-il subvenu à tous les besoins de cette enfant. Cependant, avant de quitter celle qui devait être ma grand'mère, pour se marier avec une jeune fille de son monde afin de répondre en cela aux vœux de sa famille, le fils du banquier avait fait don à la mère de son enfant de ce joyau et d'une somme d'argent représentant la pension pour un de la petite, mise en nourrice, avec promesse de renouveler cette somme chaque année jusqu'à la majorité de leur fille. Cette dernière était morte de la méningite quelques semaines après le décès de son père. Ma grand'mère avait été bonne épouse et bonne mère, mais elle n'avait jamais pu oublier l'enfant née des amours coupables. De plus, il faut bien l'avouer : mon grand-père s'était mal conduit envers sa femme. Il avait eu des maîtresses, puis il s'était adonné au jeu, à l'alcool et c'est cela qui avait provoqué ses mauvaises affaires, sa déchéance sociale conséquence de la déchéance morale. La misère s'étant installée au foyer, on avait tout vendu qu'il ne lui pas indispensable et d'abord naturellement les bijoux de famille, sauf toutefois le joyau, le portrait de l'enfant de l'enfant de l'amour, parce que, toujour, ma grand'mère qui avait tout supporté sans se plaindre, s'y était formellement opposée au vif mécontentement de mon grand-père, furieux de ne pouvoir ainsi se procurer quelques billets de mille qu'il dissipérait au cabaret, et, aussi, jaloux rétrospectivement de cette fillette, de cette morte dont le joyau immortalisait les traits.

« Je vais donc pouvoir le bazarder », murmura mon grand-père. Et ma mère lui dit avec tristesse, avec regret : « Si j'en avais les moyens, je te l'achèterais. » Ce fut tout. Ma mère resta dans la chambre pour veiller la morte. Mon grand-père et moi, nous revînmes dans la loge. Je me plongeai dans la lecture de quelques journaux. Vers minuit, j'allai remplacer ma mère dans la chambre mortuaire.

« Je m'installai sur un canapé au chevet de la défunte. Je faisais face à la cheminée et, malgré moi, mon regard allait du visage de la morte au joyau que je voyais sur le rebord de la pendulette, sous le globe de verre. Dans la pièce à côté, dont la porte était restée ouverte, je n'entendais plus chuchoter. Mon grand-père et ma mère, brisés par la fatigue et les émotions, devaient sommeiller. Le temps passait... passait... Soudain, je sentis mon sang se glacer dans mes veines. Je voulus me dresser. Impossible, une force invisible me clouait sur place. J'eus l'impression effrayante, affolante, d'être paralysé. Je voulus crier. De ma gorge serrée comme dans un étau aucun son ne sortit. Lentement, très lentement, ma grand'mère se soulevait. Ses yeux étaient ouverts et fixaient la cheminée. Doucement, elle prit le crucifix et le posa sur l'oreiller. Le visage conservait la pâleur cadavérique. Elle ne parut point avoir conscience de ma présence. Je la vis descendre du lit, sans effort, et pourtant je savais que depuis plusieurs mois elle était déjà presque impotente. Elle marchait sans peine apparente, mais ses pieds ne semblaient pas toucher le parquet. Elle alla droit à la cheminée, souleva le globe de verre et je la vis encore prendre le joyau et faire le geste de le poser sur sa poitrine. Puis, elle revint vers le lit. Un instant après, elle était sur sa couche, dans la même position où je l'avais contemplée lorsque mon grand-père avait introduits, ma mère et moi, dans la chambre. Ses yeux étaient clos, ses mains croisées près du crucifix, sur son sein. Son visage était calme, de ce calme profond de la mort. Je pus respirer. J'étais comme un être qui sort d'un long cauchemar. Je songeai que j'avais été le jouet d'une hallucination. Mais, à cet instant, mes yeux se portèrent vers la cheminée. Le joyau n'y était plus !...

« Je me précipitai dans la loge. A mots entrecoupés, je dis ce que j'avais vu. J'avais l'air, paraît-il, d'un fou. Mais on chercha en vain. On fouilla partout ; on ne retrouva pas le joyau. Je claquai des dents, j'étais fiévreux. On crut que j'avais volé la broche. On me fouilla. Rien. On fit en hâte venir un médecin, il ne constata rien d'anormal. Selon lui, la mort remontait à une heure qui correspondait bien à la réalité. Le jour vint. Dans la matinée, avant la mise en bière, des agents de police, prévenus, firent une perquisition, une enquête. Le joyau resta introuvable. Le mystère restait impénétrable. Malade, je ne pus assister aux obsèques.

» Nous perdîmes mon grand-père le mois suivant. L'absinthe, qui n'était pas encore supprimée, l'avait tué. Nul ne songeait plus au joyau disparu, sauf moi. C'était devenu une hantise. Je n'en parlais à personne, mais j'en rêvais la nuit et j'y pensais le jour. L'année suivante, mon père ayant fait un riche héritage qui changea complètement notre situation et qui me permit de poursuivre mes études, ma mère eut l'idée d'acheter une concession à perpétuité au cimetière et de faire construire un caveau de famille. Elle voulut que mes grands-parents reposassent en ce caveau. Ainsi que l'exige la loi, lors de l'exhumation et en présence d'un commissaire de police, les cercueils furent ouverts et ma mère que, cette fois encore, j'accompagnai dans cette pénible circonstance dut reconnaître les êtres chers dont nous portions le deuil dans notre cœur. Or, jugez de notre saisissement, mêlé d'effroi, lorsque, l'ayant aperçu le premier, je désignai du doigt en me tournant vers ma mère, mais sans pouvoir prononcer une seule parole, le joyau épinglé — notez ce détail : la broche était épinglée — sur le linceuil qui enveloppait la dépouille mortelle de ma grand'mère. M'étant évanoui, lorsque je repris mes sens, j'étais dans une pharmacie. Un médecin était là. Je l'entendis déclarer à ma mère qu'il fallait m'éviter les émotions, le cœur n'était pas solide.

— Et que déduisez-vous, mon cher Delrue, de cet ensemble de constatations aussi troublantes ?... demanda l'un de nous.

— Rien, absolument rien répondit-il d'une voix qui tremblait un peu, sinon que notre scepticisme n'est souvent fait que de notre ignorance.

Et notre ami qui depuis un moment paraissait oppressé, avala quelques pilules de spartéine.

Ce que voyant, nous parlâmes bien vite d'autre chose.

Louis DARMONT.

NOS SERVICES DE RENSEIGNEMENTS

Nos lecteurs sont informés que, pour recevoir un renseignement quelconque : points de droit, loyers, dommages de guerre ou culture, jardinage, T. S. F., etc., il leur suffit de couper le dernier en-tête de notre journal et de l'envoyer avec leur nom et adresse bien lisibles, sur la demande de renseignements qu'ils formulent, à M. LE CHEF DU SERVICE DES RENSEIGNEMENTS, 186 bis, Rue de Paris, à LILLE.

Joindre UN FRANC en timbres-poste pour la réponse.

PRÊTS AUX FONCTIONNAIRES
et au personnel des grandes administrations
consentis par la
BANQUE FRANÇAISE DES FONCTIONNAIRES
Société Anon. au Capital de dix millions
33, rue Mogador - Paris. Joindre timbre pour réponse.

Cours de Denrées alimentaires

DANS LE NORD ET LE PAS-DE-CALAIS

VILLES	BEURRE le kilo	OEUFS le quarteron de 12	POULETS la pièce	LAPINS le kilo	POMMES DE TERRE le kilo
NORD					
Lille	20 à 22	31	15 à 18	9 à 10	0.40 à 0.50
Valenciennes	21 à 22	31 à 32	15 à 25	11	0.60 à 0.75
Douai	20 à 21	29	15 à 20	9 à 11	0.60 à 0.70
Avesnes	19.50 à 20	28	15 à 22	13	0.90
Dunkerque	19	32.50	15 à 22	11	0.60 à 0.80
Hazebrouck	18 à 21	27 à 32	9 à 17	9 à 10	0.60 à 0.75
PAS-DE-CALAIS					
Arras	19.50 à 20	24 à 26	15 à 25	9 à 12	0.70 à 0.80
Béthune	22 à 23	30 à 32	14 à 26	10	0.55
Bruay	23 à 25	29	18 à 25	10	0.60
St-Pol-sur-Ternoise	22 à 23	25 à 26	20 à 25	8.50	0.70 à 0.80
St-Omer	16 à 18	28 à 30	12 à 20	9	0.60 à 1.00
Hesdin	19 à 20	26 à 27	15 à 25	9 à 11	0.45 à 0.60

UNE SOUSCRIPTION EST OUVERTE DANS NOTRE RÉGION EN FAVEUR DES SINISTRÉS D'ORANIE

La Préfecture du Nord nous communique :

« En présence de la gravité de la catastrophe qui vient d'éprouver si cruellement les populations du département d'Oran, M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, à la demande de la représentation parlementaire algérienne, croit devoir faire appel aux sentiments de solidarité qui doivent animer tous les Français, afin de venir en aide, dans toute la mesure du possible, aux sinistrés si douloureusement atteints.

» Il a décidé, à cet effet, de s'adresser à toutes les organisations de secours dûment qualifiées, pour les prier de recueillir des dons soit en argent, soit en nature.

» Les sommes souscrites seront centralisées à la Banque de France, qui les transmettra au Gouverneur-Général de l'Algérie, pour être ensuite distribuées sur place, par les autorités locales. Quant aux dons en nature, ils devront être adressés directement au Gouverneur-Général, à Alger.

» Cet appel trouvera certainement dans notre région le plus chaleureux accueil.

» Nos populations ont appris, par une expérience directe, ce que peut être le prix d'une aide généreuse apportée, au lendemain de catastrophes, de souffrances physiques et morales.

» Les événements douloureux qui, rappelant les misères de la guerre, ont jeté la dévastation et la ruine dans une des plus belles régions de l'Algérie, doivent inciter nos concitoyens à porter secours aux nombreuses victimes dont le dévouement à la France n'a jamais failli et qui attendent de la Mère Patrie les secours dont elles ont le plus urgent besoin.

» M. le Préfet du Nord est convaincu que tous les habitants de notre département, avec leur générosité coutumière, auront à cœur de contribuer, dans la mesure de leurs facultés, à une œuvre de solidarité nationale. »

LE ROLE DE LA PROCHAINE SESSION DES ASSISES DU NORD

Voici le rôle des Assises du Nord qui s'ouvriront à Douai, le 9 janvier prochain, sous la présidence de M. le Conseiller Dorigny.

Lundi 9 janvier. — 1° Maurice Deprez, tentative de vol qualifié à Rexpoede ; 2° J.-B. Verlinde, mœurs, à Lille (Avocat général, M. Dupuich).

Mardi 10 janvier. — Lucien Bayen et Marcel Petyt, assassinat et vol qualifié à Dunkerque (Avocat général, M. Firmin).

Mercredi 11 janvier. — Lucien Baert, Florent Creaux et René Catoire, vols qualifiés, à Roubaix (Avocat général, M. Dupuich).

Jeudi 12 janvier. — Antoine Jaworski, assassinat à Escaudain (Avocat général, M. Dupuich).

Vendredi 13 janvier. — 1° Alfred Morenzin, mœurs à Denain ; 2° Auguste Flevet, mœurs à Fourmies (Avocat général, M. Firmin).

Samedi 14 janvier. — Louise Gueydet femme Lecoche et Camille Lecoche, assassinat et complicité, au Cateau (Avocat général, M. Firmin).

Lundi 16 janvier. — Amar Ould Ali-Azzoul, tentative d'assassinat à Auby (Avocat général, M. Dupuich).

Mardi 17 janvier. — 1° Emile Carpentier, mœurs, à Gommegnies ; 2° Jules Cats, mœurs à Roncq (Avocat général, M. Dupuich).

Mercredi 18 janvier. — 1° Alfred Corslez, mœurs à Saint-Pol-sur-Mer ; 2° Albert Naels, mœurs à Staple (Avocat général, M. Firmin).

Jeudi 19 janvier. — Jean Bonte, assassinat à Raismes (Avocat général, M. Dupuich).

Mercredi 20 et Samedi 21 janvier. — 1° Alphonse Owaere, Albert Arlon, Georges Anselin, Julien Bryon, Gustave Roussel, Désiré Fremaux, Henri Cagne, Georges Carbon, Désiré Descamps, Julien Bayart, Jules Croës et Augustin Agache ; vols qualifiés et complicité, recels, à Roubaix, Tourcoing, Croix ; 2° Albert Arlon, tentative de meurtre, à Roubaix (Avocat général, M. Firmin).

T.S.F.

RADIO P.T.T. NORD A LILLE (286 m.). — Mardi 27 décembre à 13 h. 35 : Cours des valeurs, Bourse de Lille. Arrivée des Navires au Port de Dunkerque. — 19 h. 30 : Cours des engrais et tourteaux. Cours du Sucre. Audition de 4 Vieux Noëls Français, harmonisés dans le style ancien, par M. Marcel Cheignaud, offerts par « L'Union Musicale du Nord », 101, rue de Paris à Lille avec le concours de M. Paul Merand, baryton, sous-directeur du Choral des Trente, M. Marcel Durennel, violoniste, M. Pierre Druchert, violoncelliste. Au piano, le compositeur, Marcel Chaignaud.

Programme : 1. Le soleil de Justicien traduit du Patois Limousin ; 2. Je vous, troupe fidèle, Noël Limousin, très ancien ; 3. Au saint Neu ; 4. O Dieu, que n'étais-je en vie. — 20 h. 30 : Radio-Diffusion offerte par l'Association d'Amateurs Radio-Roubaix, du grand concert symphonique de l'Association des Professeurs du Conservatoire de Roubaix, sous la direction de Maître Francis Bousquet 1er grand prix de Rome, Directeur du Conservatoire de Roubaix, avec le concours de Maître Alexandre Georges, Mlle Georges, Mme Rebillard Viedl, concertiste à la Musique en Hongrie, et en Bohême.

Programme : 1. Danses de Brahms, par l'orchestre Radio-Roubaix, sous la direction de Maître Francis Bousquet ; 2. 10e Rapsodie de Liszt, par Mlle Georges ; 3. Mélodies de Brahms, par Mme Rebillard-Viedl ; 4. Miarka, d'Alexandre Georges, orchestre sous la direction du Compositeur : a) Prélude, la Mort de Tiarko ; b) Prélude, Marche Romaine ; 3. L'eau qui court ; d) Nuages ; e) Le Baptême de Miarka ; 5. Hymne à la Rivière, Hymne au Soleil, par Mme Rebillard-Viedl ; 6. Scènes François, marchand sur les Flots, par Mlle Georges ; 7. Marche Hongroise, de Berlioz, par l'orchestre Radio-Roubaix, sous la direction de Maître Francis Bousquet. — Informations du « Réveil du Nord ».

UNE FEMME INGENIEUSE, c'est Madame Durand, son mari était neurasthénique, elle lui a offert un Poste à Galène « ETMA » des Etablissements MARCHANDIER, 11, rue Saint-Pierre-Saint-Paul, LILLE ; Monsieur Durand est guéri. 11549.

RADIO-PARIS (1.750 m.). — 8 h. : Informations, revue de la presse. — 10 h. 30 : Informations. Dix minutes de musique. — 12 h. 30 : La Bohémienne ; Après un rêve ; La Fontaine d'amour ; Madame Turlupin ; L'heure espagnole ; Mozart, air de la lettre ; La Demoiselle élue ; Ascanio ; Danse des lutins ; Pièce brève. Au cours du concert, informations. — 13 h. 50 et 16 h. 30 : Informations et cours. — 15 h. 45 : La Chanson des abeilles ; Concerto russe ; Le petit berger, Cake walk ; Cantilène ; Allegro Appassionato ; Menuet. — 19 h. 45 : Cours d'anglais. — 20 h. : Communiqué agricole. — 20 h. 15 : Cours Résultats des courses, Causerie littéraire. — 20 h. 30 : La Poupée, opérette-sélection. Au cours des entr'actes, informations.

TOUR EIFFEL (2.650 m.). — 17 h. 45 : Le Journal parl. — 19 h. 10 : Prévisions météorologiques. — 19 h. 30 : Quintette : Plaisir d'Amour ; Scène alsacienne ; La Habanera ; Scènes foraines ; Berceuse pour violon ; Joyeuse marche. — 20 h. 30 : Université populaire.

TOULOUSE (389 m.). — 10 h. 15, 12 h. 30, 17 h. 30 : Tannhauser. — 12 h. 45 : Musique légère. — 14 h. 15 : Cours. — 17 h. 30 : Causerie agricole. — 20 h. 30 : Première partie : Sirurd ; Nut Cracken ; a) Valse des fleurs ; b) Les fleurs ; c) Danse arabe ; d) Danse chinoise ; e) Ouverture miniature ; f) Danse de la fée Dragée ; Le Prince Igor ; Deuxième partie : accordéons ; Reine de Musette ; Les Triolets ; La bourrasque ; Réveil de tzigane ; Mazurka ; Dans les bras ; La vagabonde.

LONDRES (361 m. 4) et DAVENTRY (1.600 m.). — 11 h. : Quatuor. — 12 h. : Quintette. — 15 h. : Quatuor. — 16 h. Variétés. — 17 h. 15 : Pour les enfants. — 18 h. : Musique de danse. — 18 h. 45 : Quatuor. — 19 h. 15 : Morceaux caractéristiques. — 19 h. 25 : Maintenant, nous sommes six. — 19 h. 45 : Octette : Faust, sélection ; Bergerette : Viens, aurore ; Margoton va-t-à-lan ; D'où viens-tu bergère ? ; Ma fille, veux-tu un bouquet. La petite Galiote. Chanson de la Vieille France ; Vieux Noëls français ; Voici Noël ; Danse des Heures. Valse, Le Beau Danube bleu ; La Danse de la Louisiane, Chansons nègres et créoles. — 21 h. 35 : Variétés. — 22 h. 30 à 24 h. : Musique de danse.

RADIO-BRUXELLES (503 m. 50). — 17 h. : Matinée de danses. — 19 h. 45 : Journal parlé. — 20 h. 15 : Ouverture dans le style italien ; Scherzo en la bémol ; Etude en ré bémol ; Guitare ; Comment naquit la dynamite ; Intermède ; Five o'clock. — 21 h. 05 : Suite pastorale ; Valse brisée ; Tzadil ; Scherzo ; Maia ; Marche aux flambeaux.

HILVERSUM (1.060 m.). — 12 h. 15, 18 h. 30 : Concerts. — 17 h. 10 : 1. Ouverture de la Belle Hélène ; 2. Valse : Die guten alten Zeiten ; 3. Danses espagnoles ; 4. Sélection de la Fille du tambour-major ; 5. Das Grab auf der Heide ; 7. Extravaganzen ; 8. Valse : Pomone ; 9. Sélection : Der Vogelhandler. — 19 h. 50 : Concert. — 21 h. 50 : Sonate op. 99 en ta majeur de Joh. Brahms : a) Allegro vivace ! b) Adagio affettuoso ; c) Allegro appassionato ; d) Allegro molto. — 22 h. 10 : Concert.

ROME (419 m.). — 17 h. 30 : Musique de danse. — 20 h. 45 : Soirée de musique italienne : Anacréon ; Aria ; La fille de Jorio ; Conflit, comédie en un acte. La deuxième partie du concert est consacrée à l'audition d'œuvres de Sgambati.

VIENNE (517 m. 2). — 10 h. : Concert du matin. — 15 h. 15 : Bravoure ; Ouverture d'opérette ; Mélancolie ; Menuet et sérénade. Fantaisie sur Godard ; Air de danse ; Pot pourri. — 18 h. Cours de Français. — 18 h. 30 : Un ballo in maschera, opéra.

HERNIE

Vous ne mettrez un terme à vos souffrances qu'en adoptant les nouveaux appareils sans ressort de M. GLASER Spécialiste, 44, Bvd. Sébastopol Paris

Appliqués à des milliers de désespérés ils réalisent chaque jour des prodiges et procurent à tous ceux qui les ont adoptés la Sécurité, la Santé et selon l'avis des malades eux-mêmes, la guérison définitive. Consultez tous l'éminent spécialiste qui vous fera gratuitement l'essai de ses merveilleux appareils.

LILLE, les 27 et 28 déc., à son Cabinet Régional, 16, rue de la Clef (1er étage), près Bourse.
Le Quesnoy, 29 déc., Hôtel du Grand Paris.
Solesmes, mercredi 4 janvier, Hôtel de la Hure.
Somain, 5 janvier, Hôtel Bourlet, face la Gare.
Coucy-le-Château, 6 janv., Hôtel du Lion Rouge.
Soissons, 7 janv., Hôtel de la Gare (bur. tabacs).
Un Collaborateur de M. GLASER reçoit à :
Abbeville, mercredi 28 décembre, Hôtel de France.
Albert, 29 déc., de 8 h. à 3 h., Hôtel de la Paix.
Amiens, samedi 31 déc., H. Paris, 35, r. de Noyon.
Calais, jeudi 5 janv., Hôtel Métropole, près Gare Centrale.
Lens, 6 janv., Hôtel de la Gare.
Montreuil-sur-Mer, 7 janv., de 8 h. à 3 h., Hôtel Belle-Vue.

Imprimerie du Réveil du Nord
186 bis, Rue de Paris, Lille.
Le Gérant : Emile GEST.

gouailleuse : est-ce de cette petite armoire que va sortir mon défunt beau-frère ?

— Mon ministère, madame, m'interdit d'évoquer les trépassés en personne !... J'ai promis de faire parler le mort, je l'ai supplié d'abandonner un instant l'éternel repos pour venir protéger sa nièce contre vous... Il m'a entendu...

Voici sa réponse !...

Tout en parlant, M. Le Lobo avait ouvert le placard et venait d'en extraire une enveloppe de parchemin qu'il brandissait à bout de bras.

— Tiens ! tiens ! répéta Mme de Guerchrist, dont le rire se figea : c'est une réponse d'outre-tombe, cela ?

— Et qui plus est, une réponse authentique, madame, riposta gravement le prêtre.

Le capitaine Denis fit un pas en avant dans l'intention de se saisir de ce pli qu'il redoutait sans même savoir ce qu'il contenait. M. de Pradines le prévint.

— Serait-ce le testament du défunt châtelain ? demanda-t-il.

— Maître Polvern est là pour le certifier. Aucune supercherie n'est possible, les cachets sont intacts.

Le gros notaire prit l'enveloppé d'une main tremblante et rompit avec hésitation les cachets de cire

— Oui, oui ! s'écria-t-il dès qu'il eut jeté les yeux sur son contenu : c'est bien là l'écriture de mon noble ami !... C'est bien là le duplicata de l'acte pour l'élaboration duquel il avait requis mon ministère et dont la minute me fut soustraite, la nuit, sur la lande !...

Ah ! ajouta-t-il en se frictionnant l'estomac, après une pareille émotion la même ingéré ne passera pas... Je sens venir l'indigestion... Quelle tristesse !...

Le prêtre expliqua alors comment, par Pierre Le Goubet, il avait eu connaissance du placard secret dans lequel, sous l'empire de pressentiments qui ne s'étaient que trop bien réalisés, le vicomte Roch avait pris soin d'enfermer un double de ses dernières volontés.

Puis le notaire, auquel la crise redoutée laissait quelque répit, fit à haute voix la lecture de l'acte qui n'accordait qu'une pension sans importance au capitaine de Guerchrist, mais faisait son fils Henri héritier universel pour le cas où le baron Noël, l'héritier légal, son propre fils, ne serait pas retrouvé, et pour le cas aussi où Mme Reine de Guerchrist, dont le défunt déclarait vouloir oublier et pardonner les torts, ne viendrait pas réclamer ses droits.

Un important legs particulier revenait à Mlle de Locmaria, à laquelle le testateur conseillait de prendre René Tremlen pour époux, et de laquelle il confiait la tutelle au loyal et sincère ami qu'avait toujours été pour lui M. Le Lobo, curé du Lanio.

— Un tel acte est sans valeur ! s'écria la dame de Guerchrist, dès que fut terminée la lecture. Mon mari et moi nous n'en acceptons pas les clausses, et nous les combattrons, car si la pièce n'est pas fausse, — ce qu'il faut démontrer — elle prouve une faiblesse d'esprit voisine du gâtisme !

Cette protestation furieuse demeura sans écho.

M. de Pradines ayant atteint le but désiré, donna le signal de la séparation.

La nuit étant en son milieu, il fut décidé que le prisonnier serait provisoirement enfermé dans la chambre de miséricorde de été occupée par son complice.

Pelo Rouan et les deux policiers devaient simultanément veiller sur lui.

Quant à Mlle de Locmaria, à laquelle la vieille Nothon Le Guével servirait de parangon, on l'autorisa à se retirer chez son nouveau tuteur, dont l'homologation des pouvoirs serait faite avec diligence.

Tant que Mignon avait été devant lui, l'orgueil avait soutenu le jeune Arabe, mais dès que se fut retirée celle pour laquelle sa passion s'était exaltée jusqu'au crime, l'éclat de ses yeux se termit comme si la lumière dont ils étaient le miroir venait de s'éteindre.

L'un après l'autre, les paysans les premiers, tous les acteurs de cette longue et pénible séance quittèrent le salon. Le capitaine et sa femme se retirèrent à leur tour, sans même accorder un regard à celui d